CHAPITRE VIII.—AGRICULTURE.

L'agriculture, en y comprenant l'élevage et l'horticulture, est la principale industrie du peuple canadien; en 1931, elle employait 28·7 p.c. de la population active totale, ou 33·9 p.c. ou plus d'un tiers de la population active masculine. En outre, elle fournit la matière première de maintes manufactures canadiennes et ses produits bruts ou manufacturés représentent une proportion très considérable de nos exportations. Pour détails sur terres occupées et terres arables disponibles, voir page 65 du présent volume.

Ce chapitre traite des activités ordinaires des gouvernements relativement à l'agriculture, y compris celles des stations expérimentales fédérales et provinciales. Viennent ensuite les statistiques agricoles qui embrassent la richesse et le revenu agricoles, les grandes cultures, le cheptel vif des fermes, l'industrie laitière, les fermes à fourrure, les fruits, les cultures spéciales, les salaires et gages de la maind'œuvre agricole, les prix et différents autres sujets; enfin, puisque les produits agricoles canadiens se vendent dans toutes les parties du monde, le chapitre se termine par une revue statistique de l'agriculture mondiale compilée dans les publications de l'Institut International d'Agriculture.

Section 1-Le gouvernement et l'agriculture.

L'article 95 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord stipule que "dans chaque province, la législature peut légiférer en matière d'agriculture"; plus loin, il est dit aussi que "le Parlement du Canada peut, de temps en temps, faire des lois concernant l'agriculture dans les provinces ou certaines d'entre elles; et toute loi provinciale de cette nature . . produira ses effets dans cette province en autant qu'elle ne sera pas inconciliable avec une loi tédérale".

C'est en vertu de ces dispositions qu'existent aujourd'hui des ministères de l'Agriculture dans toutes les provinces aussi bien qu'au sein du gouvernement fédéral; dans deux provinces cependant le ministre chargé de l'Agriculture détient un ou plusieurs autres portefeuilles. Un bref résumé des attributions du ministère fédéral a été publié dans l'Annuaire de 1936 aux pages 221-233 et une esquisse du progrès agricole du Canada et de l'évolution du système des fermes expérimentales du Dominion a paru aux pages 227-234 de l'Annuaire de 1937.

Sous-section 1.-Le programme de rétablissement agricole des prairies.*

La nécessité d'un programme de rétablissement agricole des Prairies est née des sécheresses désastreuses et des ensablements qui sévissent presque continuellement depuis 1929 dans le sud-ouest du Manitoba et les régions méridionales de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ces conditions ont eu pour résultats de réduire sensiblement les rendements des cultures et ont entraîné plusieurs récoltes complètement manquées. Comme le climat semi-aride de ces régions limite l'agriculture à la production du grain, principalement pour l'exportation, ces rendements réduits ajoutés à la faiblesse extrême des prix de 1930 à 1935 ont occasionné d'énormes pertes d'argent et beaucoup de misère parmi la population agricole. Le gouvernement fédéral a dû faire de grosses dépenses pour subvenir aux besoins immédiats et l'écart entre les revenus et le capital engagé a nécessité d'énergiques ajustements de dettes et de taxes et a entravé gravement les facilités de crédit.

^{*} Préparé sous la direction de E. S. Archibald, directeur des Fermes Expérimentales du Dominion, par William Dickson, du service de la grande culture, Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa.